# Emmanuel Axelrad / Immobilier

## **HONORAIRES**

### **TRANSACTION**

À la charge du vendeur (sauf demande explicite du client)
10%TTC jusqu'à 200 000€
5% de 200 001 à 4 999 999€
4% au-delà de 5 000 000€

#### **LOCATION**

1. Location vide ou meublée soumis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

#### Honoraires de location à la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :12€TTC/m² Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€TTC/m²

#### Honoraires de location à la charge du propriétaire :

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée 8%HT (9,60%TTC) du loyer annuel charges comprises

2. Location soumise au Code Civil (résidence secondaire, bail société)

Honoraires de location à la charge du locataire : 10%HT (12%TTC) du loyer annuel hors charges

Médiateur Laurence Fassier 11, rue Cognac Jay 75007 Paris/ http://www.fassier-mediation.com/